

# COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

## **LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT PRESSE LES AUTORITÉS À SE DOTER D'UN CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

**Rimouski, le 29 novembre 2004** - Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent exhorte le gouvernement, Hydro-Québec et les instances municipales à se doter d'un cadre de développement durable sur l'énergie éolienne. Réagissant au dévoilement de l'entente conclue entre Hydro-Québec et Skypower sur l'implantation d'une ferme éolienne de 200 MW dans la MRC de Rivière-du-Loup, le conseil de l'environnement presse les autorités responsables à agir rapidement. Avant d'autoriser des parcs éoliens dans le Bas-Saint-Laurent sans plan d'ensemble, un cadre de développement durable permettra de tenir compte de critères environnementaux et sociaux et non de se satisfaire uniquement de critères économiques.

### **S'assurer de l'intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus décisionnel**

Le développement éolien connaît un essor important dans la région. Rappelons l'octroi de 1 000 MW en octobre dernier : près du tiers des installations projetées touche la MRC de Matane. Toutefois, l'approche retenue par Hydro-Québec est de nature essentiellement économique et tarifaire. Le conseil de l'environnement demande à la société d'État ainsi qu'aux instances municipales d'élargir le cadre décisionnel à des considérations sur le développement durable. Cette perspective établirait un processus décisionnel plus éclairé en jumelant les trois composantes du développement durable (économique, environnemental et social).

Des critères de sélection reliés au développement durable favoriseront la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, un cadre de développement durable optimisera les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables et durables pour les communautés concernées.

### **La filière éolienne : propre et renouvelable mais non dénuée d'impacts sur l'environnement et les communautés**

Les environmentalistes approuvent généralement le recours à l'éolien dans la mesure où des efforts sont également consentis pour réduire le gaspillage. Un cadre de développement durable est également nécessaire parce que les projets éoliens peuvent générer des impacts environnementaux et socio-économiques significatifs.

Au plan environnemental, nous signalons la présence de corridors de migration d'oiseaux et de zones sensibles ou vulnérables qui doivent être analysées avant d'arrêter le choix des sites. Si les nouvelles installations impliquent la construction de lignes de transport, les impacts appréhendés vont de l'utilisation d'herbicides, la modification d'habitats à l'augmentation des champs électromagnétiques.

Les parcs éoliens peuvent tout autant engendrer plusieurs impacts socio-économiques dans les communautés qui accueillent les projets. Ils occasionnent un impact visuel certain sur les paysages qui doit être soumis à une évaluation globale par tous les acteurs concernés. La transformation du cadre visuel peut affecter l'évaluation foncière, faire varier l'offre touristique et modifier le patrimoine environnemental et culturel de la région. De plus, les producteurs agricoles et forestiers de même que les municipalités locales devront composer avec les conséquences relatives à l'implantation de fermes éoliennes à proximité : entretien de routes et d'équipements, bris, accès illicites, occupation des terres, etc.

Le conseil de l'environnement souhaite collaborer avec les instances régionales en faveur d'un développement durable de la production éolienne. Toutefois, il profite de l'occasion pour préciser qu'avant tout, le développement durable encourage une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production, même les moins polluantes.

-30-

Source : Luce Balthazar, directrice